BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26190**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Cession parcelle de la commune déléguée de Noirterre à CLE OUEST PROMOTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023 approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public d'un espace vert situé dans le lotissement La Chapelle II à Noirterre ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2023 approuvant la cession de cette emprise foncière à Deux-Sèvres Habitat ;
VU l'offre préliminaire d'acquisition foncière établie le 4 septembre 2026 par la société CLÉ OUEST PROMOTION relative à l'acquisition d'une emprise d'environ 920 m² (à confirmer après bornage) à détacher de la parcelle cadastrée 193AT208 située Rue des Cordonniers à Noirterre ;
VU l'avis de France Domaine ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée 193AT208 située Rue des Cordonniers à Noirterre ;
CONSIDERANT qu'une emprise foncière d'environ 920 m² (à confirmer après bornage) doit être détachée de cette parcelle en vue de la réalisation d'une opération de logements ;
CONSIDERANT que le projet initialement porté par Deux-Sèvres Habitat a évolué vers un montage opérationnel en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) ;
CONSIDERANT qu'il convient, dans ce cadre, de substituer la société CLE OUEST PROMOTION à Deux-Sèvres Habitat en qualité d'acquéreur du terrain ;
CONSIDERANT que la société CLE OUEST PROMOTION propose l'acquisition de cette emprise au prix de 59 000 € HT, majoré de la TVA légalement applicable ;
CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de permettre la réalisation de cette opération de logements et de valoriser ce foncier communal.

Par délibération du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement du domaine public d'un espace vert situé dans le lotissement La Chapelle 2 à Noirterre.

Par délibération du 24 avril 2023, il avait été décidé de céder cette parcelle à Deux-Sèvres Habitat en vue de la réalisation d'une opération de logements.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_190-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Depuis lors, les modalités de valorisation du foncier ont évolué vers un montage en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement). Dans ce cadre, il est désormais proposé de procéder à la cession de la parcelle au profit de la société CLE OUEST PROMOTION.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble de 4 logements sociaux en maisons groupées.

Les principales conditions de la cession sont les suivantes :

- Cession d'une emprise d'environ 920 m², à détacher de la parcelle cadastrée 193AT208, (superficie à confirmer après bornage), au prix de 59 000 € HT majoré de la TVA au taux légalement applicable au jour de la vente ;
- Réalisation intégrale des travaux de viabilisation sous la maîtrise d'ouvrage et aux frais exclusifs de l'acquéreur ;
- Vente du terrain en l'état, avec les servitudes connues et inconnues ;
- Prise en charge des frais de bornage par la commune ;
- Prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur.

La promesse de vente sera conclue sous les conditions suspensives habituelles et notamment :

- L'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires, purgées de tout recours ;
- L'obtention de l'agrément du bailleur social ;
- L'obtention des accords financiers nécessaires à la réalisation du projet.

Il est précisé qu'une demande de permis de construire référencée PC n°079049 26 00063 a été déposée le 21/07/2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER ET REMPLACER** la délibération du 24 avril 2023 désignant Deux-Sèvres Habitat en qualité d'acquéreur ;
- **D'APPROUVER** la cession à la société CLE OUEST PROMOTION, d'une emprise foncière d'environ 920 m² (à confirmer après bornage) issue de la parcelle cadastrée 193AT208, située Rue des Cordonniers à Noirterre, au prix de 59 000 € HT majoré de la TVA ou des droits applicables ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_190-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026